

Charte pour le.s parent.s employeur.s

Le service « Blablamômes » proposé par Info Jeunes Auch est un service de mise en relation entre les parents désireux de faire garder leurs enfants et les jeunes souhaitant travailler en tant que baby-sitters.

Il s'agit d'un dispositif initié par les acteurs du Service Public de l'emploi et piloté par plusieurs partenaires (DETSPP, UMIH, Conseil Départemental du Gers, Collectif Les Maryses, CAF du Gers, Pôle Emploi, MFR Cologne, CIDF, Mission Locale du Gers).

C'est un service gratuit qui a pour but de faciliter la mise en relation. Toutefois, Info Jeunes Auch n'est pas une agence de baby-sitting et ne gère ni les contrats, ni la rémunération, ni la sélection des baby-sitters. Aucune forme de recours, réclamation ou mise en cause ne pourra être formée à son encontre à ce titre.

Cette charte détermine l'ensemble des droits et devoirs de chacun dans le cadre d'échange de services entre les parents et le/la baby-sitter : une garde occasionnelle d'enfants contre rémunération. En outre, elle précise les rôles et engagements d'Info Jeunes Auch dans la mise en place de ce service.

LES PRINCIPES D'UTILISATION DU SERVICE

Entièrement gratuit, ce service de mise en relation s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans qui souhaitent garder des enfants de manière occasionnelle.

De même, ce service s'adresse aussi aux parents ayant besoin de faire garder leurs enfants ponctuellement. Au préalable, ils doivent prendre connaissance de la charte et y adhérer.

Info Jeunes Auch centralise les noms et coordonnées des baby-sitters. Aucune information sur les baby-sitters ne sera diffusée par téléphone ou e-mail.

Info Jeunes Auch a un rôle de conseil et n'est en aucun cas l'employeur des baby-sitters ; c'est aux parents et aux baby-sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et s'y tenir. Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters devra être réglé directement entre les deux parties concernées.

Il appartient aux parents demandeurs d'établir les démarches d'employeurs familiaux. Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) est le moyen le plus simple pour rémunérer votre baby-sitter. Il offre une assurance couvrant vos enfants et le/la baby-sitter.

DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN

LES PARENTS-EMPLOYEURS

Vous vous engagez à :

- Respecter la charte.
- Déclarer le/la baby-sitter.

- Payer la somme convenue après la prestation.
- Laisser au/à la baby-sitter les numéros d'urgence : médecin, hôpital, SAMU...
- Informer le/la baby-sitter de l'heure prévisionnelle de retour.
- Laisser vos coordonnées où il/elle peut vous joindre et rester joignable pendant toute la période de garde.
- Lui prévoir son repas, si le/la baby-sitter est présent.e à l'heure des repas.
- Informer le/la baby-sitter de la présence d'animaux domestiques.
- Transmettre les consignes, règles et limites.
- Prévoir le couchage en cas de présence de nuit.
- Respecter les principes de non-discrimination.
- Ne pas diffuser à un tiers les renseignements concernant le/la baby-sitter employé.e.

LE/LA BABY-SITTER

Pour figurer dans le fichier, le/la baby-sitter doit s'acquitter de quelques démarches :

- Effectuer un stage Baby-sitting proposé par Info Jeunes Auch.
- Remplir la fiche d'inscription (coordonnées, moyen de locomotion,...).
- Avoir pris connaissance et signer la présente charte.
- Pour les mineurs, faire signer l'autorisation parentale de travailler
- Fournir une attestation de responsabilité civile.

Lors de garde d'enfants à domicile, le/la baby-sitter s'engage à :

- Respecter la charte.
- Être ponctuel.le.
- Mettre en application les consignes acquises lors du stage de baby-sitting
- Garantir la sécurité et prendre soin des enfants.
- Ne rien tenter sans l'avis des parents (ne pas donner de médicaments...)
- Ne pas ouvrir la porte à une personne inconnue.
- Respecter les valeurs et les consignes des parents.
- Respecter le domicile et la vie privée des parents tant à l'extérieur que durant le temps de garde.
- Ne pas inviter de personnes au domicile des parents sans leur consentement.
- Honorer tous les rendez-vous (entretiens, gardes) pris avec les parents ou les informer suffisamment à l'avance en cas d'empêchement.
- Recontacter systématiquement les parents qui laissent des messages.
- Ne pas avoir de conduites addictives (tabac, alcool, stupéfiant...).

Je déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation, comme mentionnée sur l'extrait de mon extrait de casier judiciaire.

« Lu et approuvé »

à _____, le ____ / ____ / _____

Nom, prénom : _____

Signature :